



AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC

en application des articles R121-19 et R121-20 du code de l'environnement

PROJET STRATEGIQUE 2021-2026 DE NANTES SAINT-NAZAIRE PORT

OBJET DE LA CONCERTATION

En application de l'article R122-17 du Code de l'Environnement (CE), les volets 4 et 5 du projet stratégique des grands ports maritimes sont soumis à évaluation environnementale.

Les volets 4 et 5 du projet stratégique, conformément à l'article R. 5312-63-1 du Code des Transports, concernent :

- Volet 4 : la politique d'aménagement et de développement durable du port, identifiant la vocation des différents espaces portuaires, notamment ceux présentant des enjeux de protection de la nature dont il prévoit les modalités de gestion. Cette section du projet stratégique comporte les documents graphiques mentionnés à l'article L. 5312-13. Elle traite également des relations du port avec les collectivités sur le territoire desquelles il s'étend, ainsi qu'avec les résidents des communes situées dans sa circonscription et des communes limitrophes ;

- Volet 5 : les dessertes du port et la politique du grand port maritime en faveur de l'intermodalité, notamment de la stratégie du port pour le transport ferroviaire et le transport fluvial.

En complément et en vertu de l'article L121-17 du CE, Nantes Saint-Nazaire Port prend l'initiative d'organiser une concertation préalable selon les modalités librement fixées et dans le respect des articles L121-15-1 à L.121-17 et R. 121-19 à R.121-24 du même code.

GARANT

Aucun garant n'a été désigné pour cette concertation.

DUREE DE LA CONCERTATION

La concertation préalable du public aura lieu du 24 juillet au 8 août 2021.

MODALITES DE LA CONCERTATION

Le dossier de concertation préalable comprend :

- les objectifs et caractéristiques principales du plan, programme ou projet, y compris, pour le projet, son coût estimatif ;
- le cas échéant, le plan ou le programme dont il découle ;
- la liste des communes correspondant au territoire susceptible d'être affecté ;
- un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement ;
- une mention, le cas échéant, des solutions alternatives envisagées.

Le public pourra adresser ses contributions à projetstrategique21-26@nantes.port.fr

Le dossier de concertation sera disponible sur le site Internet de Nantes Saint-Nazaire Port à compter du 24 juillet 2021 à l'adresse suivante : <https://www.nantes.port.fr/fr/nos-engagements/ambition-et-strategie>.

Conformément à l'article L.123-19 du CE, le projet fera l'objet d'une participation du public du 4 octobre au 2 novembre 2021 avant son adoption par le Conseil de Surveillance de Nantes Saint-Nazaire Port, en fin d'année.

A l'issue de ce processus, un bilan sera rendu public (synthèse des observations, propositions présentées, évolutions du projet résultant de ladite concertation) et mis en ligne sur le site internet indiqué ci-dessus.